



Rendre un véhicule de fonction

Par **Greg10**, le **21/09/2015** à **19:01**

Bonjour,
J'ai une question à propos des véhicules de fonction.
En effet, à cause de mon travail qui me fait faire 25000km à l'année j'ai dû acheter une voiture personnelle (la voiture de fonction n'était pas d'actualité à ce moment là). Je me retrouve donc avec un crédit de 350€/mois pour celle-ci.
6 mois plus tard on me propose une voiture de fonction. Pensant qu'ils finiront par me l'imposer vu les frais kilométriques, je l'ai acceptée.
Et depuis je suis limite niveau budget. Je me retrouve avec un crédit de 350€/mois pour une voiture que je ne me sers pas, et sur laquelle je serais très perdant de la revendre.
Ma question est donc :
Peut-on dire à son patron que l'on ne veut plus de la voiture de fonction et de ce fait récupérer les indemnités kilométriques (qui remboursait en fait le crédit de ma voiture).
Merci d'avance :).

Par **Lag0**, le **21/09/2015** à **19:36**

Bonjour,
Si l'employeur vous fournit un véhicule, vous ne pouvez pas lui imposer d'utiliser le votre !

Par **Greg10**, le **21/09/2015** à **21:59**

D'accord merci pour la réponse.

Par **moisse**, le **22/09/2015** à **09:36**

Bonjour, et de ce fait récupérer les indemnités kilométriques (qui remboursait en fait le crédit de ma voiture). Il y a belle lurette que le remboursement des frais kilométriques ne permet pas d'obtenir des revenus dissimulés. C'était vrai il y a fort longtemps, mais plus maintenant. Il suffit de se référer aux comparatifs établis dans toutes les revues auto sur le prix de revient kilométrique et le remboursement de celui-ci accepté fiscalement.